

Programmation 2014-2020 des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) en Bourgogne

8ème comité régional de programmation

Consultation écrite du collège FEADER du 20 au 24 novembre 2015

Le huitième comité régional de programmation des fonds structurels et d'investissement européens (FESI) en Bourgogne s'est tenu du 20 au 24 novembre 2015 sous forme d'une consultation écrite des membres du collège FEADER.

I. Programmation des dossiers « Dotation jeune agriculteur » pour avis :

La grille de sélection des dossiers a été utilisée par les services instructeurs : tous les dossiers présentés obtiennent plus que le score minimum pour être retenus. Ils ont reçu un avis favorable des CDOA.

i. Dossiers DJA de la Côte d'Or :

7 dossiers étaient proposés à la programmation pour un montant FEADER de 118 648,00 € : 4 dossiers sont situés en zone défavorisée et 3 en zone de plaine.

→ 2 dossiers sont retirés de cette consultation CRP :

- FRANCOIS Etienne – Installation en société agricole à BRAZEY-EN-PLAINE pour un montant FEADER de 14 740,00 € (18 425,00 € de DJA) qui sera présenté lors d'un prochain CRP ;
- GIRARDOT Benjamin – Installation en société agricole à AUXONNE pour un montant FEADER de 15 660,00 € (19 575,00 € de DJA) : le dossier portant sur une activité équestre, il n'est pas éligible au FEADER et sera financé uniquement par des crédits du ministère chargé de l'agriculture.

→ Aucune remarque n'a été formulée sur les 5 autres dossiers.

ii. Dossiers DJA de la Nièvre :

4 dossiers étaient proposés à la programmation pour un montant FEADER de 79 826,00 € : les 4 dossiers sont situés en zone défavorisée.

→ Aucune remarque n'a été formulée sur ces dossiers.

iii. Dossiers DJA de la Saône-et-Loire :

18 dossiers étaient proposés à la programmation pour un montant FEADER de 312 406,00 € : 2 dossiers sont situés en zone de montagne, 14 dossiers en zone défavorisée et 2 dossiers en zone de plaine.

→ Aucune remarque n'a été formulée sur ces dossiers.

iv. Dossiers DJA de l'Yonne :

4 dossiers étaient proposés à la programmation pour un montant FEADER de 64 002,00 € : 1 dossier est situé en zone défavorisée et 3 dossiers en zone de plaine.

→ Aucune remarque n'a été formulée sur ces dossiers.

Hormis les 2 dossiers retirés de la programmation pour la Côte d'Or, l'ensemble des projets reçoit un avis favorable du comité de programmation.

	Nb de dossiers	Montant DJA	Part FEADER
21	5	110 310,00 €	88 248,00 €
58	4	99 782,50 €	79 826,00 €
71	18	390 507,50 €	312 406,00 €
89	4	80 002,50 €	64 002,00 €
Total	31	680 602,50 €	544 482,00 €

II. Programmation des dossiers de dessertes forestières pour avis :

L'appel à projet s'est tenu du 15 septembre au 15 novembre 2015. Le comité de sélection des dossiers s'est réuni le 17 novembre 2015.

	Nb de dossiers	Coût total	Part FEADER
21	4	281 952,80 €	107 664,95 €
58	8	561 983,73 €	205 580,51 €
71	1	28 270,00 €	11 087,49 €
89	5	221 712,51 €	88 561,61 €
Total	18	1 093 919,04 €	412 894,56 €

Il est à noter qu'une erreur s'est glissée dans les points totaux du dossier du GF les Peupliers (9 points inscrits au lieu de 8) le faisant descendre de la 10^{ème} à la 14^{ème} place du classement. Les dossiers de la commune de Foissy-les-Vézelay, du GF de Vaucombert, de la commune de Girolles et du GF de la Chenaie remontent quant à eux respectivement aux 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} places du classement.

L'ensemble des projets reçoit un avis favorable du comité de programmation.

Calendrier

Prochaine réunion du comité régional de programmation des FESI 2014-2020 :

- Vendredi 11 décembre 2015

Michel NEUGNOT



